

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 27 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept Octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le vingt et un Octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Raymond DEGRYSE, maire.

Etaient présents : Nelly CHARDON, Joëlle COURTOIS, Margarida RODOT, Aline CHARDON, François COLLET, Michaël BERTRAND, Michel HUET, Julien THOMINET, Marc LE PECHON.

Absent excusé : Yves ERFORT pouvoir à Raymond DEGRYSE

Secrétaire de séance : M. Michel HUET

Début de séance à 19h 30 Monsieur le Maire annonce trois modifications à l'ordre du jour :

- Concernant le point 2 : une délibération supplémentaire sera prise sur ce dossier, il concerne le chemin dit « de l'étang » qui traverse l'ancienne décharge.
- Concernant le point 4 : il ne sera abordé que le curage des conduites des eaux pluviales, l'assainissement étant de la compétence de la Communauté de Communes.
- La délibération CLECT sera prise au prochain conseil municipal, la 3CVT n'ayant pas encore délibéré en conseil communautaire.

1er point l'ordre du jour : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 Septembre 2022

Monsieur le maire demande une rectification concernant la dernière phrase du point 2 Il faut remplacer la phrase « a le droit à la location gratuite de la salle pour la durée de l'activité » par la phrase : « a le droit à la location gratuite de la salle pour une seule activité ». Michaël BERTRAND revient sur le point 5 Affaires diverses dans son premier alinéa concernant la plaque à apposer avec le nom du foyer rural. Ce point sera abordé plus complètement dans le point six de l'ordre du jour du présent conseil municipal. Compte tenu de ces rectifications, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2ème point de l'ordre du jour : Délibération promesse de bail par ENGIE.

Suite à une visio-conférence concernant ce bail, Marc LE PECHON fait au conseil un compte rendu des modifications demandées à ENGIE dans sa promesse de Bail.

- La promesse de bail ne stipulait pas de hauteur pour les installations futures, Une hauteur maximum de cinq mètres est demandée.
- Le contrat d'exploitation devait être tripartite (Commune de VENOUSE, ENGIE et le gérant actuel de la décharge). Pour des raisons de simplification, le contrat sera bipartite entre ENGIE et la Commune.
- L'étude préliminaire est prévue pour une durée de cinq ans (1 année supplémentaire en cas de besoin) pendant laquelle la Commune s'engage à ne pas prendre contact avec un

autre prestataire de service. En compensation de cette demande, ENGIE versera cinq mille Euros à la Commune, moitié au départ de l'étude, solde à la fin.

- Un chemin, (Le chemin de l'étang) est cadastré traversant l'ancienne décharge. Une délibération doit être prise pour le déplacement de ce chemin qui contournera la décharge. Ce nouveau chemin, qui suit le tracé du chemin déjà établi lors de la mise ne service de la décharge, recevra le nom de « Chemin de l'étang »

La délibération est votée : Oui à l'unanimité pour ce déplacement.

- La location du lieu cadastré selon les données suivantes :

Section : D, Numéro : 675, Lieudit : L'étang, Superficie : 12ha 24a 90ca

Emprise prévisionnelle approximative du projet : 5ha 50a 00ca.

Etait prévue pour 1500 € / mégawatt / an, il a été demandé et accepté de porter cette somme à 2000 €. Rappelons que cette ferme solaire doit produire 4 à 4,5 mégawatts / an.

Après délibération le conseil vote Oui à l'unanimité pour le projet présenté ainsi. Le conseil remercie Mr. LE PECHON pour la clarté de son résumé.

3ème point de l'ordre du jour : Désignation d'un référent incendie

Suite à une demande de la préfecture, la désignation d'un référent incendie est devenue nécessaire. Monsieur le maire accepte de prendre cette charge en tant qu'ancien pompier.

4ème point de l'ordre du jour : Curage des conduites des eaux pluviales

Après modification de l'ordre du jour, seul le curage du réseau pluvial est concerné.

Monsieur le maire rapporte au conseil que la Communauté de Communes a lancé un appel d'offre pour le curage de l'assainissement et des réseaux d'eau pluvial des communes. Selon cet appel d'offre un quart des réseaux serait curé par an, mais l'assainissement étant de la compétence de la Communauté de Communes, seul les eaux pluviales sont du ressort des communes. La délibération concerne l'accord à donner pour lancer l'appel d'offre. Après délibération le conseil vote oui à l'unanimité.

5ème point de l'ordre du jour : SDEY Points lumineux

Il a été constaté un manque d'éclairage au carrefour entre la rue de la Ferme et la rue de la Biche. D'autre part, le lampadaire éclairant l'angle rue de l'Eglise et rue de la Ferme est accroché à un mur privé. Le propriétaire a signalé son intention de procéder au démontage de ce mur, il conviendrait donc d'implanter un poteau pour recevoir le lampadaire éclairant cet angle.

Monsieur le maire présente un devis de 2 754 € H.T. pour l'implantation de ces deux poteaux. Le conseil approuve ce devis à l'unanimité.

La dépense sera inscrite au budget de l'an prochain.

6ème point de l'ordre du jour : Devis plaque commémorative

Suite à un entretien avec des représentants de la Famille DARLOT, la mention du nom de Bernard CHARDON en premier sur la plaque qui doit être apposée au Foyer Rural, qui serait

appelé Foyer Bernard CHARDON, les heurte, monsieur Georges-Gustave DARLOT étant l'initiateur de la construction de ce foyer. Ils désireraient que son nom soit le premier cité. Le projet était de rendre hommage à monsieur Bernard CHARDON, et ne désirant pas causer de polémiques inutiles, le conseil renonce à l'apposition de cette plaque.

7ème point de l'ordre du jour : Affaires diverses

- Un contrat de maintenance concernant l'alarme incendie du foyer rural est proposé. Coût 660 € / an. Il comprendrait une astreinte mais les coûts d'entretien et d'intervention sont mal explicités. Michaël BERTRAND se charge d'une relecture de la proposition.

- Un courrier conjoint des Maires de France, des Maires Ruraux et de la Préfecture incite à la nomination par commune d'un référent « féminicide » afin de créer un réseau national attentif à ce sujet. Aucun conseiller n'a souhaité proposer sa candidature.

- Un courrier de FREE à la mairie signale que la gérance de l'antenne de transmission est reprise par le serveur ONE TOWER France.

- Choix du blason pour la commune. Sur 38 réponse parvenue en mairie 35 postules pour le choix n° 1, c'est donc celui-ci qui est retenu.

- L'Office de Tourisme de CHABLIS, à l'instigation de Mr. Patrice WAHLEN, historien, souhaite apposer des plaques patrimoniales et explicatives sur l'église et la Grange de Beauvais. Le conseil est d'accord.

- Monsieur le maire renseigne le conseil sur plusieurs désagréments affectant la commune : fuite d'eau dans le toit du hangar municipal ; affaissement d'un bord de fossé le long de la rue des Prés Chapelle ; soulèvement d'un regard d'eau suite à l'orage du jeudi 20 Octobre.

-Monsieur le maire procède au rappel de réunions à venir : 4 Novembre pour l'électrification de lampadaires, 8 Novembre pour la commission accessibilité, 14 Novembre réunion du SIVOS importante en raison du projet de suppression d'une classe soit à Pontigny, soit à Rouvray, soit à Venouse.

- Pour information : une demande de permis de construire a été déposée (rue de la Ferme). ENEDIS projette d'enterrer les lignes provenant des panneaux photos-voltaïques du hangar en construction le long de la voie du PLM.
Les taxes sur les ventes devraient rapporter 17 000 € à la commune.

-Le repas des aînés est prévu pour le samedi 26 Novembre. Divers menus ont été examinés, le choix définitif ainsi que celui de l'animation seront faits par la commission chargé d'organiser les festivités.

**Rappel : le rendez-vous pour la cérémonie du 11 Novembre est fixé à
11 h 15 à la mairie**

**Le dossier concernant le projet de la fondation SCHNEIDER pour le domaine de
PONTIGNY est consultable en Mairie.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Le maire
Raymond DEGRYSE



Le secrétaire de séance
Michel HUET

NOM	SIGNATURE
FRANCOIS COLLET	
MICHAEL BERTRAND	
ALINE CHARDON	
NELLY CHARDON	
JOELLE COURTOIS	
YVES ERFORT	 4 ABSENT EXCUSE POUVOIR A R.DEGRYSE
MARC LE PECHON	
MARGARIDA RODOT	
JULIEN THOMINET	